

## **CHARTRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ENTRE ARPEGE MASTER K ET SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS**

### **INTRODUCTION**

ARPEGE MASTER K est un concepteur, réalisateur et fabricant de matériel et solution de pesage industriel de haute technologie, acteur important dans les systèmes, les équipements et services de pesage industriel. Nous servons des marchés essentiels au développement économique et au progrès social en France, en Europe et partout ailleurs dans le monde.

ARPEGE MASTER K est une entreprise française, performante, tournée vers l'excellence dans son métier et l'exécution optimale des projets pour la satisfaction de ses clients.

ARPEGE MASTER K a défini une stratégie volontariste de croissance rentable et offre à ses clients des solutions innovantes à la pointe de la technologie.

Le développement durable est une valeur fondamentale d'ARPEGE MASTER K et l'un des piliers de sa stratégie. Le développement durable suppose de répondre activement aux besoins sociétaux de nos partenaires et d'anticiper les évolutions environnementales, sociales et économiques.

Par son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies qui invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption, ARPEGE MASTER K s'est engagé à respecter les règles de déontologie et d'éthique les plus strictes, exposées dans son code d'éthique. Ce code constitue le document de référence pour la bonne conduite des activités quotidiennes de chaque collaborateur d'ARPEGE MASTER K.

ARPEGE MASTER K a démarré une initiative de développement durable au sein de la Société et plus particulièrement au niveau de ses Achats qui sont une composante essentielle dans la pratique de ses activités. A ce titre, ARPEGE MASTER K demande à ses fournisseurs et sous-traitants de s'inscrire dans cette démarche de progrès continu pour se rapprocher des principes énoncés dans sa Charte de développement durable.

## PRINCIPES

Pour tous les principes énoncés dans les chapitres qui suivent, les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K doivent se conformer à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, aux Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ainsi qu'à toute autre convention ou réglementation internationale, nationale ou locale applicable à leurs activités dans les pays où ils interviennent. Si les principes définis par ARPEGE MASTER K dans cette Charte de développement durable sont plus exigeants, ils constitueront la base contractuelle de référence.

### 1 – NORMES DU TRAVAIL

Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K respectent les normes suivantes relatives à/au:

- L'élimination de toute forme de travail illégal ou forcé.
- Travail des enfants : les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K ne font en aucun cas travailler des personnes n'ayant pas atteint l'âge minimal légal et s'interdisent de soutenir le travail des enfants, sauf dans le cadre d'un programme de formation des jeunes officiel et approuvé par les pouvoirs publics.
- L'élimination de toute forme de discrimination en matière d'accès à l'emploi.
- La durée du travail : les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K s'assurent que leur personnel bénéficie d'un temps de repos suffisant.
- Niveau de rémunération : les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K respectent les dispositions légales applicables en matière de salaire minimum.
- Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K doivent respecter la liberté d'association de leurs employés en accord avec les dispositions légales locales.

### 2 – ETHIQUE

Les fournisseurs et sous-traitants de la Société conduisent leurs activités conformément aux principes du Code d'éthique d'ARPEGE MASTER K et respectent en particulier les principes d'honnêteté et d'équité ainsi que les règlements applicables en matière de concurrence et d'élimination des pots de vin et de la corruption dans les transactions commerciales.

### 3 – ENVIRONNEMENT

Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K définissent et appliquent des politiques contribuant à la préservation des ressources naturelles et utilisent des solutions industrielles adaptées, dans toute la mesure du possible.

Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K limitent les déchets issus de leur production et veillent à leur élimination par des solutions respectueuses pour l'environnement.

Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K évitent autant que possible l'emploi de produits toxiques. Dans le cas où aucune solution alternative n'existe à l'utilisation de tels produits, ils en limitent l'usage et veillent à leur manipulation et leur utilisation sans danger pour la santé des personnes.

ARPEGE MASTER K interdit formellement l'usage d'amiante dans les équipements ainsi que dans les emballages qui sont fournis à ARPEGE MASTER K ou à ses clients.

Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K encouragent le développement de technologies respectueuses de l'environnement (maîtrise des polluants et des émissions de CO2) ainsi que les économies d'énergie et le recyclage, et déploient des stratégies logistiques limitant les impacts environnementaux (notamment en termes de stockage, de transport et de transbordement).

#### **4 – HYGIENE ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leur personnel, de leurs propres sous-traitants, des populations locales et, en règle générale des utilisateurs de leurs produits.

Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K se montrent proactifs sur les questions d'hygiène et de sécurité. Les risques liés à leurs activités doivent être identifiés et évalués. Ils prennent toutes mesures utiles pour limiter ces risques, voire les éliminer si possible.

ARPEGE MASTER K œuvre activement à l'amélioration de la sécurité de toutes les personnes qui travaillent sur ses sites. L'intégrité physique des personnes étant en jeu, ARPEGE MASTER K exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils aient un niveau d'exigence identique pour la sécurité du travail lorsqu'ils interviennent sur des sites de la Société ou des sites des clients de la Société. À cet égard, il est de la responsabilité du fournisseur et sous-traitant de signaler toute anomalie constatée au directeur du site ARPEGE MASTER K ou du site des clients d'ARPEGE MASTER K sur lequel il intervient.

#### **5 – PRODUITS ET SERVICES**

Les fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K intègrent les critères de respect de l'environnement, d'hygiène et de sécurité au sein de la conception de leurs produits et services, afin de réduire leur impact sur ces aspects tout au long de leur cycle de vie, tout en maintenant et /ou en améliorant leur qualité.

#### **MISE EN OEUVRE ET PROGRES CONTINU**

Cette Charte de développement durable fait partie intégrante de toutes les dispositions contractuelles conclues par ARPEGE MASTER K avec ses fournisseurs et sous-traitants dans le monde entier.

ARPEGE MASTER K attend de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils répercutent les principes de cette Charte auprès de leurs propres fournisseurs et sous-traitants et qu'ils mettent en œuvre une démarche similaire auprès d'eux.

Le fournisseur accepte d'être évalué ou audité par ARPEGE MASTER K ou par une tierce partie mandatée par ARPEGE MASTER K sur les principes énoncés ci-dessus.

La conformité aux principes précités et les actions de progrès continu pour se rapprocher de ces mêmes principes comptent parmi les critères d'évaluation des fournisseurs et sous-traitants d'ARPEGE MASTER K. Ces derniers définissent librement leur plan d'action et d'amélioration en matière de développement durable.

ARPEGE MASTER K et ses fournisseurs et sous-traitants examineront régulièrement les progrès réalisés dans ce domaine.

ARPEGE MASTER K s'inscrivant dans une démarche de partenariat et de progrès continu avec ses fournisseurs et sous-traitants, ARPEGE MASTER K pourra être amené si besoin à accompagner ses fournisseurs et sous-traitants dans la définition et la mise en œuvre de leur plan d'action.

## **ENGAGEMENT**

La mise en œuvre et le progrès continu des principes exposés dans cette Charte de développement durable constituent le socle de la politique de développement durable d'ARPEGE MASTER K.

En soumettant une offre à ARPEGE MASTER K et/ou en nouant une relation contractuelle avec ARPEGE MASTER K, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent (i) à respecter les principes de la Charte de développement durable et (ii) à collaborer avec ARPEGE MASTER K pour mettre en œuvre un plan d'action et d'amélioration de la performance conforme à ces principes.